

OBJET

PERSONNEL -  
Modification du  
tableau des effectifs.

==

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
06/12/2021

Date d'affichage :  
14/12/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 16

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 DÉCEMBRE 2021 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Agnès POTEL représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 emploi de technicien afin d'exercer les fonctions de technicien projeteur.

Sous l'autorité du responsable du service Bâtiments-conception, il est chargé de la planification et l'optimisation des études techniques de travaux de bâtiment, de la programmation jusqu'au dossier de consultation des entreprises.

Ses missions principales consisteront à :

- préparer le budget dans le cadre des opérations d'investissement,
- élaborer des études de rénovation du patrimoine en Maîtrise d'œuvre interne, de la conception jusqu'au dossier de consultation des entreprises,
- suivre la procédure de consultation des entreprises et analyser les offres,
- opérer une assistance auprès du service Travaux Neufs dans la réalisation des chantiers,
- gérer les dossiers de démolition des friches industrielles et bâtiments vétustes du Patrimoine,
- suivre les procédures de diagnostic et de désamiantage avant démolition

et avant travaux,

- élaborer des documents d'urbanisme,
- gérer et suivre les procédures de dépose des installations liées aux concessionnaires externes.

Plus spécifiquement, il exercera une assistance auprès du Pôle Gestion des Risques dans le suivi technique des procédures de péril imminent.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Le candidat retenu devra posséder une formation de niveau Bac +2 en Bâtiment, Travaux Publics ou Génie Civil Construction Durable.

Il devra maîtriser les techniques de conception assistée par ordinateur (CAO) et de dessin assisté par ordinateur (DAO), 2 D et 3 D, ainsi que la procédure des marchés publics de travaux et de prestations intellectuelles.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille de technicien. Il percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade de technicien.

- 1 emploi de technicien afin d'exercer les fonctions de régisseur/animateur.

Sous l'autorité du coordinateur des musiques actuelles, il est chargé de la gestion des studios de répétition et d'enregistrement, ce qui consiste, notamment, à accueillir, suivre et accompagner les musiciens mais aussi proposer des actions de développement de la structure.

Ses missions principales consisteront à :

- gérer le planning des studios, les inscriptions et planifier l'occupation des espaces de répétition,
- tenir la caisse des studios, encaissement et suivi des paiements,
- gérer les différents stocks (fournitures, matériel, consommation),
- vérifier la bonne tenue des lieux (nettoyage des studios et zones communes),
- mettre en marche, arrêter et vérifier les appareils utilisés par les groupes,
- anticiper et repérer les dysfonctionnements,
- entretenir et réaliser l'inventaire du matériel des studios,
- gérer les réseaux sociaux liés aux studios.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Le candidat retenu devra posséder une formation de niveau Bac +2 de régisseur spécialisé du spectacle, option son.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans

dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille de technicien. Il percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade de technicien.

- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet 30 heures hebdomadaires afin d'exercer les fonctions d'agent d'entretien.

- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet 34 heures hebdomadaires afin d'exercer les fonctions d'agent d'entretien.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Par ailleurs, dans le cadre des avancements de grades et promotions internes 2022, il convient de créer les emplois suivants :

- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

- 6 emplois d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

- 2 emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

- 2 emplois d'agent de maîtrise principal

- 2 emplois d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe

- 1 emploi de chef de service de police principal de 2<sup>ème</sup> classe

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions prévues au présent rapport.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

002-210206660-20211213-55227-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 14 décembre 2021

Publication : 14 décembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation